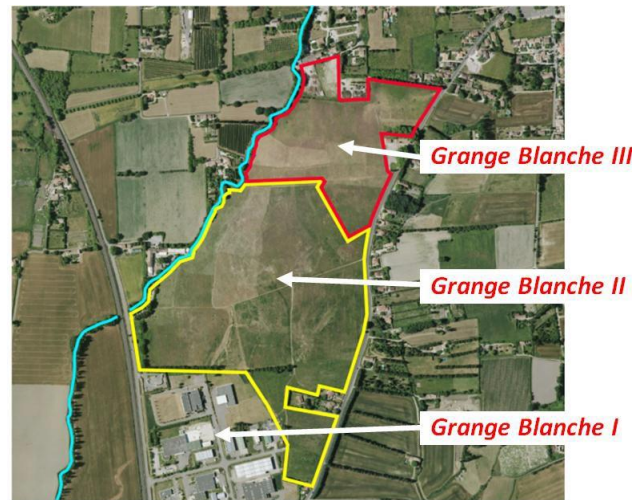
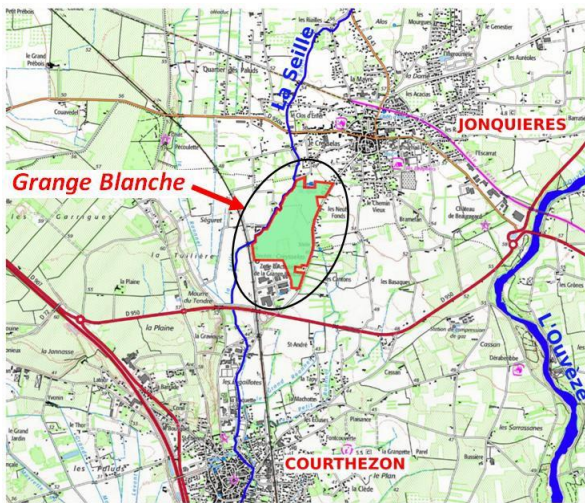


COURTHEZON et JONQUIERES

Extension de la zone d'activités de Grange Blanche

CONSTAT :

1) Plan de la zone :



2) Descriptif de la zone :

Le projet d'extension de la zone d'activités de Grange Blanche est situé au sud-ouest du village de Jonquières, dans la plaine agricole de l'Ouvèze et de la Seille, classée inondable dans les PPRI. Cette plaine alluviale de caractère humide correspond à d'anciens marécages mis en valeur pour l'agriculture ou le pâturage à partir du Moyen-âge. La sensibilité environnementale du secteur est élevée : la proximité et la qualité de la nappe phréatique ont motivé la réalisation de plusieurs captages d'eau potable, dont celui des Neufs-Fonds, classé Grenelle, est situé à proximité immédiate du projet et alimente la ville de Courthézon ; la Seille qui longe le site du projet est remarquablement alimentée en eau toute l'année et est classée en 1^{ère} catégorie piscicole ainsi qu'à l'inventaire des Zones Humides de Vaucluse.

a) Situation géographique :

Situé à cheval sur les communes de Courthézon et Jonquières, le projet est localisé dans le prolongement de la zone d'activité existante de Grange Blanche I, réalisée dans les années 1990, et comporte deux tranches : Grange Blanche II sur la commune de Courthézon, et Grange Blanche III sur la commune mitoyenne de Jonquières. Il est positionné à proximité de l'échangeur autoroutier A7 d'Orange sud, de la RD 950d reliant Orange à Carpentras et de la RD 907 reliant Orange à Avignon.

b) Hectares menacés :

a. Nombre d'hectares : 34 ha au total

La tranche Grange Blanche II porte sur une superficie de 24 ha, et la tranche Grange Blanche III sur une superficie de 10 ha.

b. Nature de la menace :

Le projet est porté par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) et est inscrit en tant que projet d'intérêt intercommunal dans le SCOT du bassin de vie d'Avignon. La tranche Grange Blanche II, dont les lots sont en cours de commercialisation et les travaux de viabilisation ont débuté, doit recevoir un entrepôt logistique de plus de **5 ha**, notamment destiné au **stockage de produits inflammables et de produits toxiques** relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ainsi que des PME/PMI et des activités de services. L'activité liée à l'entrepôt logistique doit générer un trafic estimé à **250 camions/jour**. La tranche Grange Blanche III n'en est encore qu'au stade de l'inscription au PLU de la commune de Jonquières en tant que « zone à vocation d'activités économiques fermée à l'urbanisation ».

c) Caractéristiques :

Terres agricoles alluviales limoneuses de grande qualité situées à proximité du village de Jonquières, aisément accessibles par la route de Jonquières à Courthézon, par le chemin de l'ancienne Papeterie et par la rue des Sources. Milieu naturellement humide avec présence d'eau à faible profondeur, élément particulièrement favorable en contexte climatique méditerranéen aux cultures maraichères et aux prairies.

d) Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) ?

Le site a notamment accueilli après les années 1950 des cultures de millet à balai destinées aux fabriques artisanales de balais, ancienne activité locale florissante, ainsi que des cultures de semences de luzerne et des prairies, auxquelles ont succédé des vignes des années 1980 à la fin des années 2000. Après arrachage des vignes, le site évolue depuis 2013 dans sa totalité en prairie naturelle pâturée périodiquement par un troupeau de brebis.

e) Biodiversité existante (faune/flore) :

Une enquête naturaliste indépendante réalisée en 2018 et 2019 met en évidence l'exceptionnelle richesse du site en termes de biodiversité : plus de 130 espèces animales y ont été recensées, dont 30 espèces d'oiseaux, mammifères, amphibiens et insectes d'intérêt patrimonial, parmi lesquelles sept sont inscrites à l'annexe I de la directive communautaire 79/409/CE dite « directive oiseaux », et trois à l'annexe II ou IV de la directive communautaire 92/43/CEE dite « directive habitats-faune-flore ». Les vastes milieux prairiaux du site abritent notamment une population reproductrice d'Outardes canepetières (*Tetrax tetrax*), oiseau inscrit en France à la liste des vertébrés protégés menacés d'extinction, et une population de Decticelles des ruisseaux (*Roeseliana azami*), sauterelle endémique du sud-est de la France classée vulnérable sur les listes rouges mondiale et européenne de l'UICN. L'enjeu de préservation de la biodiversité du site est donc très élevé, mais n'a pas été pris en compte dans le cadre de la réalisation du dossier d'autorisation du projet Grange Blanche II, en raison de l'absence de tout inventaire naturaliste, contrairement à ce que prévoit la réglementation.

3) Actions citoyennes déjà engagées :

Lettre de l'Association de Défense de l'Environnement Orangeois (ADEO) concernant l'enjeu biodiversité au président de la CCPRO, aux maires des communes de Courthézon et Jonquières et à la DREAL PACA le 2 /09/ 2019.

Intervention en Conseil Municipal de Jonquières au regard des enjeux de biodiversité le 5 /12/ 2019.

Création du collectif citoyen SOS Grange Blanche et conférence de presse le 8 /12/ 2019.

Lettre du collectif SOS Grange Blanche informant le Préfet de Vaucluse de l'absence de prise en compte des enjeux de biodiversité contraire à la réglementation le 12 /12/ 2019.

Mise en ligne d'une pétition sur Change.org le 16 /12/ 2019 : plus de **700 soutiens reçus en 15 jours**.

4) Soutiens reçus :

- Association I.D.E.E.S Jonquières
- Collectif Citoyen Courthézon
- Association de Défense de l'Environnement Orangeois

PROPOSITIONS :

5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone de Grange Blanche?



Réflexions en cours au sein du collectif SOS Grange Blanche récemment créé : agriculture agroécologique, maraichages destinés à l'approvisionnement des cantines scolaires locales, jardins partagés, agropastoralisme, lieux d'observations et d'animations nature.

6) Information complémentaire :

Entre 1988 et 2010, 1768 ha de terres agricoles ont déjà été urbanisés ou dédiés à des zones d'activités ou commerciales sur le territoire des cinq communes composant en 2020 la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, dont 1622 ha de terres labourables et de prairies (Recensement Général de l'Agriculture). Le site du projet Grange Blanche constitue une coupure d'urbanisation dont l'intérêt agricole, le rôle tampon permettant de limiter les effets des inondations et le rôle en tant que continuité écologique Trame Verte et Bleue (TVB) ne sont pas pris en compte, ni dans le SCOT du bassin de vie d'Avignon, ni dans les PLU des communes de Courthézon et Jonquières, ni dans la procédure d'autorisation du projet de zone d'activités Grange Blanche II.

7) Contacts locaux :

Nom(s) : Collectif SOS Grange Blanche

Mail : sosgrangeblanche@gmail.com

Site Web : <https://www.facebook.com/sos.grangeblanche.9>

Coordination du répertoire par le collectif Sauvons nos terres84
sauvonsnosterres84@ecomail.fr